

Risques majeurs



NOVEMBRE 2009

FOREZIENS

Document d'information communal sur les risques majeurs de Feurs



Transport
matières
dangereuses



Risque
Industriel



Rupture
barrage

Edito

de Jean-Pierre Taïte



Prévenir et informer des risques

De tout temps, les aléas climatiques ont été la cause d'importantes catastrophes. Au fil des siècles, l'activité industrielle développée par l'homme a aussi été source d'accidents plus ou moins dramatiques. En novembre 2008, les inondations survenues notamment dans notre commune ont remis au premier plan la nécessité pour les responsables et décideurs locaux, d'optimiser l'efficacité des modes de vigilance et d'alerte des populations.

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre" écrivait Haroun Tazieff. En cas de survenance d'une catastrophe naturelle, d'un accident technologique, voire de tout événement exceptionnel, la population doit connaître les comportements à adopter et les consignes à appliquer.

Pendant longtemps, cette alerte a reposé quasiment uniquement sur la sirène classique datant de la dernière guerre mondiale. Depuis, on a de plus en plus pris conscience de la nécessité d'informer la population le plus tôt possible de la possibilité d'une crise. Ainsi, est apparue la notion de vigilance qui précède l'alerte le plus en amont possible. Néanmoins, il subsiste encore des cas où l'alerte semble tardive. Celle-ci suit un cheminement comportant plusieurs échelons : les services de l'Etat, la commune, la population... Malgré les nouveaux moyens de communication et d'information, tout est toujours perfectible et il reste certainement encore beaucoup à faire pour optimiser cette chaîne vigilance-alerte-information.

La ville de Feurs peut être touchée par des inondations parfois très éprouvantes. Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'un accident technologique comme le transport de matières dangereuses sur nos routes, sur les voies ferrées, ou encore d'une catastrophe dans l'une des sociétés de notre territoire.

Nous avons souhaité poursuivre et considérablement faire évoluer la politique de prévention et d'information de la ville concernant les risques majeurs naturels ou technologiques pour se préparer davantage à de tels événements.

S'agissant de l'organisation municipale, j'ai demandé à mes services de toujours se tenir prêts. Novembre 2008 a d'ailleurs montré la réactivité de nos équipes, le Préfet de la Loire ayant personnellement souligné notre réactivité et notre qualité d'action à réagir. Ainsi, mieux informés et préparés, nous pourrons faire face collectivement à la survenue d'événements inhabituels et déstabilisants.

Avec mes respectueuses salutations à toutes et tous.

Jean-Pierre Taïte
Maire de Feurs

Face aux risques majeurs

Qu'est-ce que *le DICRIM*

Le DICRIM est un document d'information communal sur les risques majeurs. Il a pour but d'informer les habitants de Feurs sur les risques naturels et technologiques, et sur les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde, et d'alerte mises en oeuvre par la municipalité.

Ce document fait suite au dossier départemental des risques majeurs réalisé en 2007 par les services de l'Etat. Concernant Feurs, quatre risques majeurs ont été identifiés sur la commune:

Un risque naturel : l'inondation (par le fleuve Loire, et les rivières Loise et Lignon)

Trois risques technologiques : rupture du barrage de Grangent, le risque industriel et le risque de transport de matières dangereuses (voies routières, ferroviaires, et canalisations).

Comment la collectivité gère ces risques ?

Face à ces risques majeurs, la ville a mis en place un plan communal de sauvegarde (PCS) à disposition du public en mairie. Celui-ci a pour vocation de définir une réponse opérationnelle locale et prend en compte les impératifs suivants :

- rapidité dans la mise en place coordonnée de moyens suffisants et adaptés
- organisation rationnelle du commandement
- coordination des dispositions techniques, sociales et relationnelles.

En clair, le PCS est l'outil permettant, lorsqu'une catastrophe naturelle ou technologique arrive, comme les inondations de novembre 2008, de pouvoir, dans les différents services de notre

collectivité, avoir une organisation interne la plus efficace possible pour venir en aide dans l'urgence à la population.

Qui fait quoi ?

Chaque citoyen...

Si nous sommes témoins d'un événement anormal ou dangereux, nous devons prévenir immédiatement la gendarmerie (17) ou les pompiers (18).

Le maire de Feurs...

En cas de crise, il est le directeur des opérations de secours (DOS) de droit. Il coordonne les services compétents après avoir activé le plan communal de sauvegarde (PCS) et informé les services de la préfecture.

Le préfet de la Loire...

Si le sinistre ou la catastrophe dépasse les capacités de la commune, le Préfet devient directeur des opérations de secours à la place du maire.

Pendant la crise...

La commune met en place les moyens techniques, logistiques et d'information. La cellule de crise est basée en mairie et joignable à tout moment. Elle assure le suivi et le traitement des informations en provenance ou à destination des habitants de Feurs, des autorités publiques et des médias. Elle s'adapte à l'événement de crise et coordonne la mise en oeuvre des moyens humains et matériels afin d'apporter l'assistance et le soutien nécessaires.



Les risques d'inondation

Le risque d'inondation à Feurs est lié aux crues du fleuve Loire, mais également de ses affluents : la Loise et le Lignon.

En période de crue, la Loire et ses affluents sortent de leur lit et inondent la plaine pendant une période plus ou moins longue.

Concernant le fleuve Loire les principales zones inondables sont la rive gauche de la Loire, quartier Bigny, la Petite Motte (nord, sud et centre), la Grande Motte... Mais également la rive droite du fleuve au point le plus bas de la ville... Et la confluence de la Loise près du quartier de la Tuilerie et du Fond Fenouillet.

Concernant la rivière Loise, les principales zones inondables sont le bec de la Loise, entrée en confluence avec le fleuve... Mais aussi les rives gauche et droite de la rivière. La montée des eaux n'est pas identique de part et d'autre en raison de la topographie du terrain et de la hauteur des berges.



Quelques chiffres sur les crues de la Loire...

	Débit Crangent	Débit Feurs
Plus grande crue (estimation) connue 1846	4 400m ³ /s	4 900m ³ /s
Septembre 1980	3 370m ³ /s	2 800m ³ /s
Novembre 1996	2 200m ³ /s	2 000m ³ /s
Mai 1999	1 050m ³ /s	910m ³ /s
Décembre 2003	1 425m ³ /s	2 280m ³ /s
Novembre 2008	3 100m ³ /s	2 920m ³ /s

Moyen d'alerte et d'annonce des crues

La vigilance météorologique est composée d'une carte à quatre niveaux de la France actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures. Les informations sont transmises au préfet qui décide d'alerter les maires des villes concernées. En cas d'événement majeur, la population est avertie par tous moyens...





Vrai ou faux ?

Une crue centennale se produit environ tous les cent ans ?

Faux !!! Une crue centennale est une crue qui a une chance sur cent de se produire chaque année. Nous pourrions tout à fait avoir deux crues classées "centennales" la même année.

Les habitants sont prévenus par téléphone ?

Vrai et faux... Le PCS mis en place en mairie de Feurs permet effectivement aux élus et agents municipaux de suivre une procédure qui comprend notamment l'alerte des habitants des zones concernées. Suite aux inondations de novembre 2008, une liste avec les coordonnées téléphoniques existe en mairie. Néanmoins, rien ne permet d'affirmer qu'elle est totalement exacte. Par contre, les habitants situés en zone à risque, peuvent transmettre leurs coordonnées téléphoniques en mairie afin d'être joints le plus facilement possible.

Les crues cévenoles sont les plus brutales ?

Vrai. En arrivant sur le continent, l'air chaud rencontre de l'air froid, condition idéale pour que se forment des orages. Les crues dites "cévenoles" sont les plus brutales car elles résultent de précipitations d'origine méditerranéenne sur les hauts bassins des fleuves Loire et Allier, surtout en automne.

Suivi du fleuve Loire

Un suivi permanent du fleuve Loire est réalisé par les services de l'Etat à l'échelle de crue. Il permet d'établir quotidiennement des prévisions. Celles-ci sont consultables 7 jours sur 7, sur le site gouvernemental :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

CONSIGNES



*Fermez la porte
les aérations*



*Coupez l'électricité
et le gaz*



*Montez à pied
dans les étages*



*Écoutez la radio
pour connaître les
consignes à suivre*



*Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour
les secours*



*N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
l'école s'occupe d'eux*

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Qu'est ce que *le risque de transport de matières dangereuses* ?

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Quels sont *les risques pour la population* ?

Les produits dangereux sont nombreux; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés au T.M.D. sont :

- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits... avec des risques de traumatismes directs ou par l'onde de choc,
- l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite... avec des risques de brûlures et d'asphyxie,

- la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

Ces manifestations peuvent être associées.

Quels *sont les risques à Feurs* ?

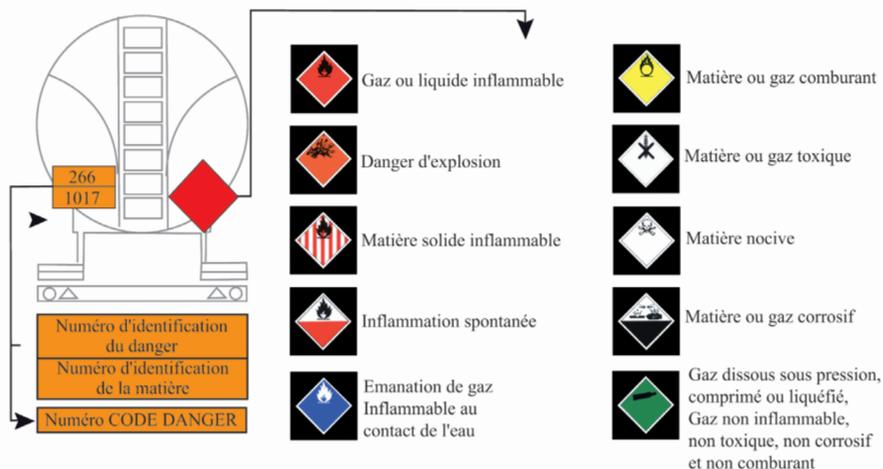
L'essentiel des transports de matières dangereuses à Feurs est constitué de transport d'hydrocarbures (liquides ou liquéfiés).

Les accidents sont caractérisés par :

- des blessures imputables à la matière dangereuse (brûlures, malaises...),
- épandage de la matière (liquide ou gazeuse),
- explosion ou incendie du chargement de matière dangereuse.

Compte tenu de la configuration du réseau routier, les axes particulièrement exposés au risque T.M.D., sont les routes et le ferroviaire.

Ces produits dangereux sont signalés par un étiquetage sur les véhicules afin de permettre une identification rapide en cas d'accident.



Le risque industriel

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Aucun accident industriel n'a touché, depuis leur création, les établissements industriels foréziens

Comment peut se manifester le risque industriel ?

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- **L'incendie** par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie,
- **L'explosion** par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc,
- **Le nuage toxique** peut être du à une fuite de produit toxique ou résultant d'une combustion qui se propage à distance du lieu de l'accident (on définit un périmètre de danger)
- **La pollution** de l'air, de l'eau et du sol, de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces manifestations peuvent être associées.

Quels sont les risques à Feurs ?

La ville de Feurs compte à ce jour, dix sites classés ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Il s'agit de tout dépôt, chantier et d'une manière générale, toute installation fixe exploitée ou détenue par une personne physique ou morale, publique ou privée qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour :

- La santé, la sécurité, la salubrité publique,
- La commodité du voisinage,
- La protection de la nature et de l'environnement,
- L'agriculture.

Ces installations classées font l'objet d'une réglementation spécifique. Aucun de ces sites n'est classé Seveso, c'est-à-dire des sites dits « à hauts risques »

La commune de Feurs n'est pas soumise au Plan de Prévention des Risques Technologiques.



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ni flammes, ni cigarettes, ni étincelles



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux

Le risque de rupture de barrage



Construit dans les Gorges de la Loire, le barrage de Grangent mis en eau en 1957 a été concédé à EDF. Il a une triple vocation : hydroélectricité, tourisme et alimentation du canal du Forez. Il n'a pas de rôle "écrêteur de crues" comme celui de Villerest. Les débits sortants sont égaux aux débits entrants.

Les écoulements consécutifs à une rupture du barrage de Grangent seraient similaires à des écoulements sévères du fleuve. Le temps de réaction des autorités a été évalué à plusieurs heures, laissant la possibilité d'informer et/ou d'évacuer les secteurs concernés.

Les ruptures de grands barrages sont des événements d'une exceptionnelle rareté qu'il faut néanmoins prendre en compte, sans pour autant être alarmiste. Les aspects sûreté et sécurité font en effet l'objet d'attentions particulières de la part des exploitants et des services de l'Etat chargés du contrôle.

Il convient de se rappeler que le nombre moyen d'accidents majeurs, se rapportant aux 15 000 grands barrages existants dans le monde est d'une très faible fréquence : de l'ordre de 1 pour 10 000 par an (Chine exclue).

Il faut retenir qu'une rupture de barrage est généralement la phase ultime d'un comportement accidentel. Cette rupture est donc généralement précédée de signes, d'indices, d'informations que l'exploitant doit impérativement porter à la connaissance du représentant de l'état : le préfet.



*Fermez la porte
les aérations*



*Coupez l'électricité
et le gaz*



*Montez à pied
dans les étages*



*Écoutez la radio
pour connaître les
consignes à suivre*



*Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour
les secours*



*N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
l'école s'occupe d'eux*